

# Un antisémitisme exterminateur

Par [François Rastier, Directeur de recherches, CNRS, Paris](#) — 5 novembre 2017 à 17:56



Martin Heidegger (1889-1976), philosophe allemand né à Messkirch (Allemagne). Vers 1933. Photographie colorisée.

**Selon les découvertes de la philosophe Miriam Wildenauer, Heidegger a siégé à la Commission pour la philosophie du droit jusqu'en 1942, au côté notamment de Carl Schmitt, principal inspirateur de la Constitution du Reich. Avec pour objectif de fonder le droit nazi sur les caractères de la race et du peuple allemand.**

On a longtemps considéré Martin Heidegger comme un «nazi très ordinaire» (Cassin et Badiou), un antisémite «banal» (Nancy), tout en exaltant sa philosophie : le «plus grand philosophe du XX<sup>e</sup> siècle» est même décrit comme «le roi secret de la pensée» (Hannah Arendt). Son rectorat n'aurait été qu'une expérience de dix mois, après quoi il se serait adonné à méditer des poètes allemands et des philosophes grecs. [Ne pas s'en tenir à cette version des faits, ce serait se «blottir» dans le «politiquement correct», selon le philosophe Jean-Luc Nancy \(Libération du 12 octobre\).](#) Cependant, ces opinions sont récusées par deux séries de faits nouveaux : les nouvelles publications programmées (de façon posthume) par Heidegger, notamment les premiers *Cahiers noirs*, et les découvertes récentes de Miriam Wildenauer dans les archives du Reich.

**Antisémitisme.** L'antisémitisme de Heidegger prend un tour explicitement exterminateur dès le cours de 1934 où il exhorte ses étudiants à «préparer l'assaut» et l'«anéantissement total» de l'«ennemi incrusté sur la racine la plus intime du peuple» (*Gesamtausgabe, GA*, t. 36-37, pp. 90-91). En même temps, son action en tant que recteur de l'université de Fribourg le met à l'avant-garde de la répression contre les collègues et étudiants juifs, et il obtient la création d'une chaire d'hygiène raciale.

Cependant, comme sa politique de mise au pas (*Gleichschaltung*) de l'université suscite des résistances, il démissionne le 27 avril. Toutefois, dès la semaine suivante, une promotion l'appelle à une responsabilité nationale, plus discrète, mais plus importante : le 3 mai, il siège à la séance inaugurale de la Commission pour la philosophie du droit, ouverte par un discours d'Alfred Rosenberg et placée sous la présidence de Hans Frank. Dans cette Commission restreinte, Heidegger voisine avec des personnalités de premier plan, comme Carl Schmitt, principal inspirateur de la Constitution du Reich. L'objectif déclaré est clair : fonder le droit nazi sur les caractères de la race et du peuple allemand (*Rassen- und Volkscharakter*), et pour cela «entreprendre une recherche approfondie, avec les représentants de théorie raciale et d'hygiène raciale allemande, pour affirmer, par l'intuition comme par la théorie, la supériorité spirituelle spécifique [du peuple allemand] comme condition préalable à tout mouvement [Bewegung] juridique». Par ses prises de position publiques en faveur d'une «pensée de la race» (*Rassegedanke*), Heidegger a naturellement toute sa place dans une telle commission, dont la première tâche concrète est de contribuer à l'élaboration des lois antijuives de Nuremberg promulguées dès l'année suivante, préalable nécessaire à leur extermination ultérieure.

**Engagement concret.** Le 30 janvier 1939, Hitler «prophétise» devant le Reichstag que la guerre mondiale déclenchée par les Juifs aboutira à leur extermination. La même année, Heidegger dénonce «la prédestination particulière de la communauté juive pour la criminalité planétaire» (*GA*, t. 69, passage supprimé de l'œuvre dite «complète»). En octobre, Hitler nomme Hans Frank gouverneur de la Pologne occupée, où il concentre les Juifs dans des ghettos, et, lance leur liquidation dans un discours du 16 décembre 1941 : «Nous devons anéantir les Juifs, où que nous les trouvions, partout où cela sera possible, ceci afin d'assurer ici la solidité globale des structures du Reich.» Sous son autorité, les premiers gazages avaient alors déjà commencé dès septembre à Auschwitz et décembre à Chelmno.

Sous la direction de Frank, la Commission pour la philosophie du droit poursuit ses travaux au moins jusqu'en juillet 1942. Heidegger en fait toujours partie, avec le même rang que Rosenberg et Schmitt. La même année, on le sait maintenant par les *Cahiers noirs*, il justifie l'accomplissement de la menaçante prophétie hitlérienne au Reichstag par le thème de l'auto-extermiation : «C'est quand l'essentiellement "Judaïque" au sens métaphysique combat contre le Judaïque que l'auto-anéantissement atteint son sommet dans l'histoire» (*GA* 97, p. 30).

Les engagements des membres de la Commission ne sont pas seulement théoriques : par exemple, Schmitt séjourne en Hongrie, où il publie en édition originale hongroise (*Gazdasági Jog*, 1944, 5,

pp. 257-70) un texte qui étend à l'Europe occupée les principes du droit exterminateur nazi, au moment même, en mai, où commence la déportation massive des Juifs hongrois.

**Secret de l'extermination.** Ainsi, depuis 1934 et au moins jusqu'en décembre 1942, la Commission pour la philosophie du droit a-t-elle préparé et accompagné l'extermination, tant en pratique qu'en théorie, en lui fournissant ses conditions juridiques, en la légalisant et en la légitimant. Certes, mise à part l'annonce de sa formation en 1934, les activités de la Commission pour la philosophie du droit ont été entourées de secret, à la différence des autres commissions dépendant de l'Académie du droit : par exemple, le nom même d'un de ses membres se trouve remplacé par trois astérisques. Ces faits s'accordent toutefois avec le secret dans lequel a été tenue la mise en œuvre de l'extermination, et cette discrétion peut parfaitement attester de l'importance de la Commission, alors que dès 1939 une «guerre invisible» avait été déclarée. Se félicitant, le 4 octobre 1943, de l'extermination de 3,5 millions de Juifs, Himmler déclarait : «*C'est là une page de gloire de notre histoire, une page non écrite et qui ne sera jamais écrite*» (discours de Poznan, 4 octobre 1943).

En somme, loin d'être anodine, la Commission a préparé et a accompagné l'extermination ; elle compte parmi sa douzaine de membres l'élite des criminels nazis, dont au moins deux des douze condamnés à mort de Nuremberg. La participation de Heidegger à cet organisme dépendant du premier cercle du Reich exclut toute prise de distance avec le nazisme, dont il illustre un courant radical et ésotérique proche de «l'Allemagne secrète».

Son appartenance à la Commission est connue depuis trente ans, et mentionnée par Victor Farías (1987), Emmanuel Faye (2005, 2016), comme dans notre *Naufrage d'un prophète* (2015). L'étude décisive de Miriam Wildenauer (*Der akademische Nationalsozialismus*, t. 1, à paraître en 2018) la précise, comme [l'article de Sidonie Kellerer \(le Monde, du 27 octobre\)](#), que prolonge le nôtre dans *The Conversation* (du 3 novembre). Il reste à poursuivre la recherche pour réévaluer le rôle exact de Heidegger, en fonction de ses écrits nouvellement publiés, qui unissent antisémitisme «philosophique» et action «métapolitique». Pour cela, les chercheurs demandent de longue date l'ouverture des archives Heidegger. La question n'est pas seulement académique car, depuis la publication des premiers *Cahiers noirs* en 2014, Heidegger connaît un prévisible regain d'actualité dans toute l'extrême droite internationale, d'Alain de Benoist à Alexandre Douguine.

[François Rastier Directeur de recherches, CNRS, Paris](#)